

DEL/2023/PO/121
EXERCICE BUDGETAIRE 2024
TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Par délibération n° DEL/2022/PO/152 du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des concessions et droits divers dans le cimetière communal pour l'exercice budgétaire 2023.

Au titre de l'exercice budgétaire 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs comme suit :

▪ concession 15 ans, pleine terre, 2 corps	255 €
▪ concession 30 ans, pleine terre, 3 corps	618 €
▪ concession 50 ans, caveau, 3 corps	1 996 €
▪ superposition 15 ans	127 €
▪ superposition 30 ans	206 €
▪ superposition 50 ans	665 €
▪ superposition 100 ans	1 612 €
▪ superposition perpétuité (+droits d'enregistrement et timbre)	1 745 €
▪ concession 30 ans, « cavurne », 4 urnes,	927 €
▪ concession 50 ans, « cavurne », 4 urnes,	1 545 €
▪ Urne supplémentaire dans la cavurne	160 €
▪ 1 case columbarium, 15 ans, 3 urnes	477 €
▪ Urne supplémentaire dans la case columbarium	160 €
▪ Caveau d'attente	1 € par jour

Conformément au règlement du cimetière, la taxe pour superposition sera celle en vigueur au moment de la délivrance de chaque superposition. Néanmoins, elle ne sera perçue que pour les concessions achetées antérieurement au 10 janvier 1998.

De plus, quelle que soit la date d'achat de la concession, une redevance égale au prix de la superposition afférente à chaque catégorie sera perçue pour l'ajout de corps (cercueil ou urne) supérieur à la capacité de la concession, dans les concessions, pleine terre, 15 ans et 30 ans, dans les concessions avec caveau 50 ans, 100 ans et perpétuité, dans les columbariums et dans les cavurnes.

Les présents tarifs entreront en vigueur le **1^{er} janvier 2024**.

Vu l'avis conforme de la Commission Culture, Animation et Vie Associative,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les tarifs tels que précisés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- D'inscrire les recettes au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,





Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le sept décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération affichée en mairie le 15 décembre 2023

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE,
Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD,
Kamel MAHTOUR, Sana EL AMRANI, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Pascal NYS ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Jérôme MEERSEMAN ayant donné procuration à Saïd LAOUADI
Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY